TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 65 Le numéro 5 centimes VENDREDI 20 MARS 1903

Administration et Rédaction
13, GRAND'RUE
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

O. I. X. † M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et réclames
Agence de publicité
MAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces LA LIBERTÉ	Réclames LA LIBERTÉ
Canton,	15 cent.	50 cent.
Suisse,	20 »	— »
Étranger,	25 »	— »

Les cinq plaies de N.-S. J.-C.

Nouvelles du jour

La majorité sectaire de la Chambre française a avancé d'un jour le vote sur la question de savoir si les demandes d'autorisation des Congrégations seraient discutées en bloc ou si l'on passerait à la discussion des articles. C'est ainsi qu'on fait pour les exécutions capitales quand on veut dépister l'opinion.

On lira plus loin le résumé des absurdités et des iniquités prononcées par MM. Rabier, de Pressensé et Combes. Le résultat a été celui qu'on pouvait prévoir : on a repoussé de passer à la discussion des articles. Ce déni de justice, cette violation du droit a été votée par 300 voix contre 257.

M. Combes, docile au mandat impératif des socialistes et des radicaux socialistes, a posé la question de confiance. M. Etienne et son Union démocratique l'ont lâchement suivi. C'est donc en vain que M. Waldeck-Rousseau s'était prononcé pour la discussion des articles. Il est désavoué. C'est la seule chose que nous ne regrettons pas. La majorité de la Chambre a maintenant un meilleur chef que lui : quelqu'un à qui elle commande au lieu d'obéir.

***

M. Jules Lemaître a fait lundi une conférence à Toulon.

Plus de 4000 personnes assistaient à cette conférence. Le président de la « Patrie française » a fait le procès du gouvernement français.

Avant de se séparer, l'assemblée a voté un ordre du jour félicitant la « Patrie française » de poursuivre son action politique en faveur de la liberté et de la patrie, proclamant la nécessité d'un changement de régime dans la République.

***

Il y avait lieu de s'étonner du fait que la Maison du Bon-Pasteur de Nancy ne disait rien au milieu du concert d'attaques dont elle est l'objet depuis qu'elle a perdu le procès que lui avait intenté Mlle Lecoanet, son ancienne pensionnaire. Lorsqu'un établissement religieux est ainsi désigné à la diffamation, le *Jesus autem tacebat* n'est pas la meilleure politique. Parce que l'intérêt de la religion est engagé, il faut se défendre. La Maison du Bon-Pasteur l'a compris et sa Supérieure vient de publier dans l'*Univers* une protestation, que nous nous empressons de reproduire plus loin.

***

Une dépêche de Prétoria à la *Morning Post* de Londres donne de longs détails concernant la formation d'un parti nationaliste afrikander dans toute l'Afrique du Sud.

D'après le correspondant, la véritable raison qui a dicté le refus des généraux boers, d'accepter un poste dans le gouvernement des nouvelles colonies, est leur résolution de créer un parti destiné à obtenir par les moyens politiques et constitutionnels ce que la guerre n'a pu *leur donner*.

Le chef de ce parti sera le général Botha, qui a toujours joui d'une grande réputation d'habileté politique. Le correspondant déclare que le général Botha a reçu des promesses formelles d'appui de la part de l'Allemagne. En tout cas, le parti possède des fonds suffisants pour la création de plusieurs journaux en langue hollandaise. Le général Smuts qui est membre du barreau de Londres et qui a fait son éducation à l'Université de Cambridge sera chargé de la direction du principal journal, à Prétoria.

Dans son éditorial, la *Morning Post* attire l'attention sur l'importance du rapport envoyé à Berlin par le gouverneur de la colonie allemande du Sud-Ouest Africain.

D'après ce rapport, les Boers constituent presque la moitié de la population blanche de la colonie. En outre, les colons allemands se mariant avec les femmes boères, les enfants sont Boers et la population allemande tend à être absorbée par la population boère.

Cela signifie, dit la *Morning-Post*, que l'Angleterre, malgré la guerre, aura à sa porte un Etat boer et antianglais, appuyé par toutes les ressources de l'Allemagne.

La conclusion de cet article dénote la préoccupation des Anglais de rencontrer l'Allemagne en travers de tous leurs projets. Quant au plan que la *Morning-Post* et d'autres journaux de Londres prêtent aux généraux boers, il ne faut l'accepter que sous bénéfice d'inventaire.

***

La *Zeit*, de Vienne, publie un intéressant article de l'ancien général Zontchef, l'un des chefs des Comités bulgaro-*macédoniens, au sujet de la future* guerre dans les Balkans.

Le général, qui est plein de confiance dans la valeur, l'esprit militaire, l'endurance des troupes macédoniennes, n'a pas la même opinion du soldat turc.

Au point de vue de la technique militaire, dit-il, il est impossible actuellement de prédire comment l'armée turque se comporterait en cas de guerre. Mais toutes les observations faites jusqu'ici ont amené le général Zontchef à la conviction que l'armée turque actuelle n'est pas du tout à la hauteur de sa tâche.

Il en a jugé aussi par le respect que même les révolutionnaires indisciplinés inspirent aux soldats turcs.

Les révolutionnaires se servent de préférence de matières explosives qui inspirent aux Turcs une peur panique. Ils ont à leur disposition un bon nombre de bombes de dynamite spécialement préparées à cet effet, et qu'ils lancent avec la main si l'ennemi gravit les hauteurs occupées par eux.

Une seule bombe de cette espèce, lancée sur un détachement de l'armée turque, suffit à faire fuir officiers et soldats.

D'après le général Zontchef, c'est là la vraie raison pour laquelle les Turcs refusent d'attaquer les révolutionnaires, même quand ils sont en petit nombre.

Si ces dispositions dissolvantes peuvent dominer dans une armée turque de *plus de 20,000 hommes de troupes qui* se trouve vis-à-vis d'un petit nombre de francs-tireurs sans éducation militaire, conclut le général Zontchef, il n'est pas difficile de prévoir ce qui se passerait quand elle se trouverait en face d'une armée bulgare bien disciplinée et bien pourvue.

Le général Zontchef a-t-il tort ou raison dans ses pronostics ?

L'Europe, qui a gardé le souvenir de la façon dont les Turcs se sont défendus contre les Russes en 1877 et dont ils ont troussé les Grecs, il y a quelques années, est d'une autre opinion que l'ex-général bulgare. Mais peut-être est-ce l'Europe qui retarde.

***

Les nihilistes russes n'ont pas tardé à répondre au manifeste du czar. Ils ont lancé à des milliers d'exemplaires un contre-manifeste signé : « Le Comité central des partis révolutionnaires unis de Russie. »

Ce document commence par dire que les réformes annoncées par le czar sont des plus puériles. « La Russie a cessé depuis longtemps de croire aux paroles de ses gouvernants. Ce qu'il lui faut, ce sont des actes, non des promesses creuses. La presse est muselée ; toute liberté de langage vaut à son auteur l'exil en Sibérie ou la prison. »

Le contre-manifeste indique sommairement les véritables réformes qu'il faudrait octroyer au peuple russe et qu'il réclame avec insistance : la liberté de la presse et de la tribune, l'indépendance des juges, le contrôle sévère de la bureaucratie, la participation du peuple à la confection des lois par l'intermédiaire de représentants élus, enfin, la convocation d'une Assemblée constituante.

« Tout ce qu'on pourra faire en dehors de ces réformes essentielles ne servira de rien ; c'est vouloir tromper l'opinion publique européenne que de promettre des réformes aussi inefficaces. »

Ce contre manifeste a été affiché clandestinement sur les murs de Moscou, de Saint-Pétersbourg et de Kiew.

CHRONIQUE DES CHAMBRES

Berne, 18 mars.

L'emprunt de 70 millions. — Les nouveaux canons. — L'assistance volontaire des blessés et malades en temps de guerre. — Eloge des Congrégations hospitalières. — Le vote sur l'initiative Fonjallaz-Hochstrasser.

Les 51 tractanda de la présente session se sont enrichis aujourd'hui d'un projet d'emprunt de 70 millions au 3 %, destiné à rembourser quelques anciens emprunts au 3 ½ %. Les journaux ont parlé déjà des conditions de cette nouvelle opération financière. Mais on n'avait pas formulé un chiffre aussi haut, et l'on ne croyait pas les choses aussi avancées. La Confédération réalisera, de ce chef, une notable économie, environ 350,000 fr. par an. Ce n'est pas à dédaigner. On ne peut que louer le chef du Département des finances, M. Comtesse, d'avoir conclu une conversion aussi avantageuse. Il importe beaucoup pour le pays que les emprunts de la Confédération soient à un taux modique, car ce taux d'intérêt réagit sur les conditions des emprunts des cantons, des Communes et des particuliers. C'est de la bonne politique financière.

***

On sera peut-être moins enchanté, dans certains milieux, de la nouvelle dépense militaire annoncée aux Chambres. Le Conseil fédéral bat le fer pendant qu'il est chaud. Il ne veut plus tarder à nous doter d'un matériel neuf d'artillerie et des canons Krupp du dernier modèle.

Depuis trois ou quatre ans déjà, les expériences se poursuivent dans ce domaine. On a essayé des batteries de tout système et de toute marque. La Commission d'expertise paraît avoir enfin abouti à un choix qui a réuni l'unanimité des suffrages. Se trouvera-t-il un nouveau colonel Affolter pour réagir contre les conclusions de la Commission officielle ? Sans ce professeur de science militaire, il y a longtemps que nous aurions le nouveau canon, mais il serait déjà démodé ! Les inventions vont aussi vite que les morts dans notre fiévreuse civilisation.

Il est à souhaiter que les pièces de campagne dont on va pourvoir notre armée auront le temps de se rouiller et de vieillir, elles aussi, avant de servir à un usage sérieux.

***

Cependant, on dirait que le Conseil fédéral est animé des plus sinistres pressentiments. Voilà qu'il prend de nouvelles précautions pour assurer les secours aux blessés et aux malades en temps de guerre. A lire le message, servant de commentaire au projet voté aujourd'hui par le Conseil des Etats, ne croirait-on pas assister aux grands carnages qui se préparent ! « Lorsque l'heure des combats sanglants sera venue, dit le Conseil fédéral, il faut que notre armée puisse compter sur les secours volontaires, car une guerre mettra sur pied, chez nous plus que partout ailleurs, la masse de la population. Toute guerre dans laquelle nous serons engagés sera pour nous une guerre nationale. Il serait donc funeste de ne pas organiser, dès maintenant, l'assistance des blessés et des malades. »

Si M. Gobat et son cortège de « pacifistes » ont lu ces lignes officielles, ils auront frémi d'une sainte horreur.

Et il fallait entendre, ce matin, avec quelle émotion s'exprimait M. Kellersberger, rapporteur de la Commission, en nous montrant ces perspectives funèbres !

Rien de plus justifié, d'ailleurs, que l'appel aux finances fédérales pour encourager l'organisation des ambulances volontaires et la formation d'un personnel apte à soulager les souffrances de nos soldats. Les subventions votées en faveur des cours de samaritains, de soins à domicile et d'hygiène, seront aussi profitables à la santé publique en temps de paix.

A cette occasion, quelques explications intéressantes ont été échangées entre M. Schumacher, de Lucerne, et M. le conseiller fédéral Müller. Le message du Conseil fédéral a paru, aux yeux du député lucernois, manquer de renseignements suffisants au sujet des institutions hospitalières catholiques qui existent en Suisse. Voici tout ce qu'on peut y lire :

La Congrégation des Sœurs de Sainte-Croix, à Ingenbohl, dispose d'un grand nombre d'infirmières, tandis que, à notre connaissance, les Sœurs catholiques de Menzingen et d'Ilanz ne fournissent qu'un faible contingent au service des malades. Nous n'avons pas, non plus, obtenu des données bien précises sur ces deux établissements.

Par contre, le message est beaucoup plus explicite dans le dénombrement des diaconesses.

M. Schumacher croit que le Conseil fédéral *aurait pu tenir une balance plus égale* dans son exposé. L'orateur lucernois a complété les sommaires indications du message en fournissant une série de chiffres éloquents.

Dans sa réponse, M. Müller a expliqué l'indigence des données du message en ce qui concerne les Congrégations hospitalières.

Le ton loyal et bienveillant de cette réponse nous permet de croire que le Conseil fédéral n'a obéi à aucune inspiration de parti pris.

D'ailleurs, le message reconnaît expressément les mérites des maisons de Sœurs, tant catholiques que protestantes. « Ces communautés religieuses, dit-il, ont eu une influence particulièrement féconde sur tout le domaine sanitaire. Elles ont montré le chemin qui, à beaucoup d'égards, conduit au but. Elles ont ainsi mérité, et à juste titre, la plus grande reconnaissance. Tous les médecins et tous les hommes impartiaux seront d'accord pour dire que les maisons de Sœurs ont rendu et rendent encore à l'organisation sanitaire les plus précieux services. »

Cet éloge des Congrégations, tombant de la bouche officielle de la Confédération, a une grande valeur et une portée spéciale par le temps qui court.

***

Comme c'était à prévoir, le Conseil national s'est prononcé, à une grande majorité, contre l'initiative nationale. Cependant, parmi les 15 abstentions, il en est de significatives ; par exemple, celle de M. Zumstein, député radical bernois. On a remarqué aussi l'absence des deux chefs agrariens bernois Yenny et Freiburghaus.

Le télégraphe vous a transmis la quintessence de cette discussion. Vous pouvez aisément deviner avec quelle attention on a écouté les deux auteurs de l'initiative, MM. Hochstrasser et Fonjallaz.

On s'était imaginé, dans les bureaux de rédaction de quelques feuilles radicales, que M. Fonjallaz s'éclipserait devant les anathèmes de M. Heller. Il n'en a rien été. Le compagnon d'armes de M. Hochstrasser a payé bravement de sa personne. Son discours est un des meilleurs de la journée ; il répond du tac au tac aux piquées d'épingle du rapporteur allemand de la majorité. Tous les bons arguments ont été produits, sous une forme condensée et substantielle.

Après ce *discours de M. Fonjallaz, on ne* pourra pas dire que l'initiative est une œuvre de parti et un assaut de la réaction. Le député vaudois a enlevé à M. Heller la plate-forme sur laquelle il voulait opérer, et il a détruit d'avance toute tentative de faire dévier cette question sur un terrain autre que celui où elle est posée.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Les « boules de neige »

La *Semaine religieuse* de Lyon publie la note suivante, qu'il faut rapprocher d'observations de même caractère faites, il y a un certain temps, par la *Semaine religieuse* de Paris :

Il est de notre devoir de prévenir les fidèles contre l'abus des dévotions fausses ou mal comprises. C'est ainsi que des tracts, qui paraissent sous le nom de *boules de feu* ou *boules de neige*, propagent partout des prières auxquelles elles attribuent les effets les plus merveilleux, et que l'Eglise ne saurait approuver.

La dernière en date de ces boules de neige est consacrée à saint Joseph. Elle fut lancée au mois de février, aux approches du mois de saint Joseph, et déjà nous la voyons signalée partout, dans tous les diocèses de Belgique et la plupart des diocèses de France. (Elle a été colportée aussi dans notre diocèse ; on l'a signalée en particulier à Fribourg et à Romont. *Réd.*) L'Agence n'a aucuns frais d'impression à faire. Elle adresse une petite feuille manuscrite à quelque dévote bien simple, lui recommandant de la copier cinq fois et de l'adresser dans les huit jours à cinq personnes différentes, avec recommandation à chacune d'agir de même. On voit où mène en peu de jours cette progression géométrique dénommée boule de neige. La personne qui exécute fidèlement ce qui lui est demandé est assurée qu'elle obtiendra infailliblement les grâces qu'elle désire.

C'est là une assurance absolument gratuite.

N'y a-t-il point dans les livres approuvés assez de prières pour satisfaire tous les goûts et toutes les dévotions ? Et faut-il en recevoir encore de mains inconnues, accueillir celles qui ne sont propres qu'à égarer et pervertir le sens religieux ?

ÉTRANGER

Les Congrégations à la Chambre française

Paris, 18 mars.

M. Rabier, rapporteur, reprend son discours et dit que ce n'est pas la question de la liberté d'enseignement qui est en cause dans ce débat.

Les congréganistes dissous, comme les Jésuites, enseignent dans les anciens locaux, sous d'autres costumes. Partout se forment des Sociétés civiles pour remplacer les anciens établissements congréganistes.

Il est à souhaiter que la loi soit appliquée le plus strictement possible ; c'est parce que les Congrégations enseignantes font œuvre antirépublicaine et antisociale que toutes les autorisations doivent leur être refusées.

M. Gauthier (de Clagny) (nationaliste) demande dans quelle situation la Chambre et le gouvernement se trouveront, si, après avoir dissous les Congrégations, celles-ci font de nouvelles demandes.

M. Rabier répond que la situation serait la même, si on ne rejetait pas en bloc toutes les demandes d'autorisation. *(La droite proteste bruyamment.)* L'orateur ne veut pas contester l'utilité des écoles des Missions. Il s'appuie sur l'avis du ministre de l'Instruction publique pour déclarer que la plupart des Communes où il y a des écoles primaires congréganistes sont en état de pourvoir, dès aujourd'hui, à l'enseignement des élèves. Il n'y aurait à construires des écoles communales que dans 386 Communes.

La Chambre a une œuvre politique à faire en se prononçant pour ou contre les Congrégations ; elle va décider de la vie ou de la mort de la République.

M. de Pressensé veut faire connaître dans quel esprit les socialistes s'associent à l'œuvre de la Commission et du gouvernement.

Le parti clérical, dit-il, a été jusqu'à violer le secret de la confession.

M. Lemire somme M. de Pressensé de préciser son accusation.

M. de Pressensé répond que le secret de la confession a été violé (!!!) quand, dans le procès Picquart, le Père Dulac révéla le nom d'une femme dont il n'avait connu la qualité que par la confession. *(Violent tumulte à droite.)*

M. de Pressensé dit que les socialistes ont pu constater qu'on marchait vers la dénonciation du Concordat existant avec le clergé séculier.

M. Renault-Morlière déclare qu'il veut traiter spécialement la question de la procédure parlementaire.

Le gouvernement, dit-il, semblait inviter la Chambre à discuter les demandes d'autorisation séparément ; mais la Commission a réuni ces 54 demandes en trois projets, et engage la Chambre à ne pas passer à la discussion des articles. La Commission a le droit, il est vrai, de fondre plusieurs projets en un seul ; mais quand elle propose de rejeter le passage à la discussion des articles, il y a là quelque chose de contradictoire.

M. Renault-Morlière demande la discussion des articles séparément, et rappelle les paroles de M. Waldeck-Rousseau, déclarant

que le gouvernement serait favorable aux Congrégations charitables et aux Missions, et celles de M. Vallé déclarant que les Congrégations se présenteraient avec des statuts identiques.

M. Renault-Morlière accuse la Commission de ne pas respecter les droits de la minorité. Cette dernière a le droit de se faire entendre, non seulement dans la discussion générale, mais sur chaque article. Il déclare, en terminant, qu'il ne peut suivre le gouvernement, parce que celui-ci viole la liberté et la loi.

M. Combes monte à la tribune.

Je tiens avant tout, dit-il, à affirmer que le projet ne porte nullement atteinte à la liberté de l'enseignement, qu'il ne faut pas confondre avec la liberté d'enseignement congréganiste. Je ne saurais, cependant, mettre la liberté d'enseignement au nombre des droits inséparables de la qualité de citoyen.

Les Congrégations se dressent dans un mouvement de contre-révolution. La Chambre les écartera donc, et, par un vote unique, se fera l'affirmation de toute la politique du gouvernement.

« Ne vous condamnez pas, ajoute M. Combes, à vous prononcer par des votes séparés, car rien ne force la Chambre à se prononcer séparément sur les projets qui lui sont soumis. La Chambre ne voudra pas désavouer le gouvernement ; car, en le désavouant, elle empêcherait la continuation de sa tâche. Elle repoussera donc toutes les demandes, car l'examen de chaque demande absorberait tout la durée de la législature.

M. Combes termine en déclarant que la Chambre saura répondre aux intérêts de la République et aux aspirations de la démocratie. *(Triple salve d'appl. à gauche.)*

Protestation du Bon-Pasteur de Nancy

Mme la Supérieure du Bon-Pasteur de Nancy a adressé à l'*Univers* la lettre suivante :

Nancy, 16 mars 1903.

Monsieur le Directeur,

Depuis la sentence rendue contre notre maison par la Cour d'appel de Nancy, toute la presse s'occupe de nous ; nous voulions laisser dire, fortes de notre conscience, en n'attendant notre justification que de Dieu.

Mais on nous fait remarquer que notre silence est interprété comme un aveu et que, non seulement les ennemis de notre sainte religion, mais de bons catholiques même, inclinent à nous croire coupables. Nous tenons donc à protester hautement de notre bon droit et à dire que les accusations portées contre nous sont fausses et sans fondement.

Les juridictions devant lesquelles avait été sollicitée l'assistance judiciaire l'avaient refusée, comprenant que la plainte était sans portée ; le tribunal de première instance nous avait rendu bonne justice, nous ne pouvions croire que la Cour jugerait autrement. Non seulement depuis 1896, comme M. Waldeck Rousseau l'avait proclamé du haut de la tribune (30 novembre 1899) et comme le procureur général dans son réquisitoire l'a reconnu lui-même, mais de tout temps et à l'époque même à laquelle se rapporte le procès, les Sœurs de notre maison ont fait preuve d'un très grand dévouement, elles sont fort innocentes de ce qu'on leur reproche. Des témoins très dignes de foi l'on attesté aux débats ; on a préféré écouter les autres. Hélas ! il sera toujours possible, parmi les enfants sorties de nos Refuges, d'en trouver quelques-unes pour dire du mal de celles qui ont renoncé à tout pour leur faire du bien.

Nous prions Dieu qu'il pardonne à nos accusateurs ; mais nous protestons et contre les calomnies répandues, et contre la sentence rendue, et contre la mesure prise contre notre maison, *et nous en appelons au jugement de Dieu*, confiantes qu'un jour il fera éclater notre innocence et nous rendra pleine justice.

Veuillez agréer, etc.

SŒUR MARIE DU SAINT-CŒUR DE MARIE,
Supérieure du Bon Pasteur.

Congrès du commerce allemand

Le Congrès du commerce allemand s'est réuni hier mercredi, à Berlin. M. de Posadowski, ministre, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a constaté que la situation de l'industrie paraît être meilleure que précédemment, puis il a parlé de la question du renouvellement des traités de commerce.

« Dans ce combat des intérêts, a-t-il dit, chacun devra limiter ses désirs au profit de ses compatriotes. Tous les intéressés, dans tous les corps de métiers et dans toutes les industries, peuvent être assurés que le gouvernement défendra leurs intérêts avec la même connaissance de cause et la même énergie que les gouvernements des autres pays. »

La révolution en Uruguay

Le consul des Etats Unis à Montevideo télégraphie que la révolution prend une tournure sérieuse.

Le chemin de fer est coupé. Huit mille hommes sont campés en dehors de la capitale et se préparent à prendre l'offensive.

On annonce qu'un combat est engagé près de la ville. Le gouvernement va convoquer la garde nationale et proclamer l'état de siège.

Tous les télégrammes sont soumis à la censure.

Combat en Macédoine

Le 6 courant, une bande de cinquante hommes, commandée par le chef insurgé Sarafof, était dissimulée près du village de Psavero Sello. Elle voulait tenter un coup contre un camp turc comprenant un millier d'hommes. Les insurgés, ayant été découverts par une sentinelle, tirèrent sur cette dernière et la blessèrent ; mais la sentinelle ayant réussi à s'enfuir gagna le camp et donna l'alarme. La bande fut cernée et un combat s'engagea qui dura cinq heures. Cependant, les insurgés parvinrent à s'échapper, laissant 19 morts sur le terrain. Les pertes des Turcs sont inconnues.

Un nouvel incident militaire en France

Le capitaine Poirier, du 104e d'infanterie, en garnison à Domfront (Orne), ayant adressé à ses soldats une allocution sur la patrie dans laquelle il attaquait violemment le gouvernement, vient d'être mis aux arrêts de forteresse. On dit que l'intention du ministre de la guerre serait de le faire comparaître devant un Conseil d'enquête.

Election complémentaire anglaise

M. Hutchison, libéral, a été élu, à Rye, par 4910 voix contre 4376 à son concurrent, conservateur. C'est un nouvel échec ministériel.

Au Reichstag allemand

Le Reichstag a discuté hier mercredi les crédits pour l'expédition de Chine.

M. de Richthofen, secrétaire d'Etat, a déclaré qu'après la résolution prise au sujet de l'action militaire en Chine, les puissances étrangères étaient d'accord pour réduire peu à peu l'effectif des troupes d'occupation.

« On peut être certain, a-t-il ajouté, que le gouvernement fera son possible pour ne pas laisser en Chine une trop grande quantité de troupes allemandes ; cependant, il n'est pas possible de dire maintenant si l'évacuation pourra se faire rapidement. »

Les crédits ont été adoptés, avec une réduction de trois millions proposée par M. Richter, progressiste, d'accord avec la Commission.

Un krach

Six grandes maisons d'importation, à Mexico, ont fait faillite.

On craint qu'un krach financier ne s'ensuive.

Scandale colonial portugais

A Lisbonne, vingt-sept personnes, comprenant des négociants et autres coloniaux, ont été condamnés à des peines variant de cinq à vingt années de déportation, pour avoir causé la récente révolte dans le Loanda (Afrique portugaise) en pratiquant la traite des nègres et en torturant les indigènes.

Le ministère russe

La direction temporaire du ministère de la marine russe, par suite de la mort du titulaire, est confiée au chef d'état-major général de marine, amiral Avellan.

LETTRE D'ITALIE

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Rome, le 15 mars 1903.

Souvenirs de Castelfidardo. — L'hommage du général Cialdini aux zouaves du Pape. — La conférence de Léon Harmel.

Je vous signale une coïncidence qui n'est pas pour vous déplaire. Le général baron de Charette est arrivé à Rome précisément le jour où, dans un des principaux *magazines* libéraux d'Italie — la *Lettura*, de Milan, éditée par le *Corriere della Sera* — paraissaient les Souvenirs du général Orero sur la bataille de Castelfidardo.

Le général Orero, ancien gouverneur de la Colonie Erythrée, est un des meilleurs officiers de l'armée italienne. En 1860, il prit part à l'invasion des Etats pontificaux, dans l'armée de Cialdini, en qualité de lieutenant attaché à l'état major. Le 18 septembre, il était à Castelfidardo. Le récit qu'il fait de la sanglante rencontre est très intéressant et assez impartial. Mais ce qu'il importe de relever, c'est l'hommage qu'il rend aux tirailleurs (zouaves) franco-belges qui, sous le commandement du général de Pimodan, s'étaient emparés de la hauteur des *Crocette* et avaient résisté jusqu'au bout aux forces débordantes des Piémontais.

Le général Orero constate d'abord que la mêlée a été « acharnée, corps à corps » ; puis, il ajoute : « Ces soldats de l'ancienne région gallo-belge ne combattaient pas, comme leurs ancêtres, pour la défense de la patrie ; néanmoins, ils furent les dignes descendants des soldats de Vercingétorix et de Commirs, et ils ont démontré, ainsi que me l'a avoué Cialdini lui-même, en me parlant d'eux quelques années après, « qu'il ne fallait pas les comprendre dans la horde de « soudards étrangers » contre lesquels il s'était mis en marche en passant la frontière ».

J'ai dit l'hommage du général Orero ; ainsi que vous le voyez, nous avons ici un hommage encore plus significatif : celui du général en chef lui-même : de ce Cialdini qui n'avait pas volé, par sa conduite maintes fois indigne d'un gentilhomme, le nom de « soudard ».

Le général Orero cherche à laver son chef de cette épithète en alléguant que, lorsque Cialdini joignit à la dépouille mortelle du général de Pimodan sa carte de visite à l'adresse de la femme du héros, avec le fameux vers :

Oltre il rogo non vive ira nemica,

il avait cru, « dans sa nature simple et généreuse, accomplir un acte chevaleresque envers la femme de l'ennemi défunt ».

Cialdini a, entre autres, fait preuve de « sa nature simple et généreuse » immédiatement après, en bombardant une nuit entière Ancône, après que le général Lamoricière eut hissé le drapeau blanc sur la forteresse...

Autre détail à retenir : Le général Cialdini — d'après le récit de l'ancien lieutenant Orero — donna les dispositions d'arranger la dépouille mortelle de Pimodan avant que celui-ci eût rendu le dernier soupir.

Vous n'ignorez pas que la famille de Pimodan a acheté la ferme où le général est mort. Elle l'a transformée en une espèce de sanctuaire. On la voit très bien sur la gauche de la voie ferrée, entre les gares d'Osimo et de Loreto. Un petit monument environné de cyprès marque l'emplacement où Pimodan tomba dans les bras de son adjudant de Kenneville.

Vous savez aussi que le général de Charette, alors capitaine, commandait à Castelfidardo la première compagnie des tirailleurs (zouaves) franco-belges. Il y remporta de glorieuses blessures.

***

Je vous ai promis quelques lignes sur la conférence de M. Harmel au Cercle de l'Immacolata. M. Léon Harmel a exposé avec cette franche bonhomie, si claire, si précise, si captivante qui le caractérise, l'organisation ouvrière dans ses usines du Val des Bois. Il a bien le droit de parler de la « démocratie dans l'usine » : elle existe dans toute sa réalité à l'ombre du clocher du Val. Que n'a-t-il beaucoup d'imitateurs en France et ailleurs !

L'assistance était extrêmement nombreuse. En tête, les cardinaux Agliardi et Macchi. Il y avait aussi les évêques de Perpignan et des Grands-Lacs, Mgr Tserclaes, Mgr Tiberghien — le Mécène des journalistes catholiques — et le comte Edouard Soderini, dont j'ai eu occasion de vous entretenir dernièrement.

L'accueil qu'on a fait à M. Léon Harmel prouve que les insinuations portées contre lui par certaine brochure réfractaire sont restées sans effet.

Il faut autre chose que des commérages pour détruire des faits dont l'éloquence parle si haut.

M.

La protection de la jeune fille

Le Comité national belge de l'Œuvre catholique internationale pour la protection de la jeune fille a tenu son assemblée générale annuelle, à Liège, le 17.

Mgr. Rutten, évêque de Liège, présidait.

Plusieurs dames ont fait lecture de rapports relatifs aux travaux des Comités installés dans la plupart des grandes villes belges, notamment Bruxelles, Liège, Namur, Mons, Verviers.

Cette œuvre est fort prospère dans tous les grands centres ; elle a rendu et rendra plus encore à l'avenir de signalés services aux jeunes filles, surtout à celles de la classe ouvrière.

Le R. P. Van Langenmeersch, aumônier général, fait l'historique de l'Œuvre dans le monde entier.

Il a émis, en terminant, le vœu de voir une surveillance active exercée dans toutes les grandes gares de Belgique.

Echos de partout

UN BARBE-BLEUE ANGLAIS

Le procès de Georges Chapman, *alias* Severino Klosowski s'est ouvert lundi matin à Londres : c'est le grand procès de la saison, pour la foule avide de frissons tragiques. Les journaux à un sou en oublient le reste du monde pour consacrer leurs colonnes entières au portrait et à la biographie du « Barbe-Bleue ». Pour une fois, la foule n'a qu'à demi tort car ce barbier-chirurgien polonais est un spécimen typique de l'étranger criminel à Londres. Voici son roman, tel que l'a reconstitué le Parquet :

Après avoir débuté dans l'existence active sous les traits d'un barbier-chirurgien, métier qu'il exerçait on ne sait pas trop où dans l'Empire des czars, il débarque en Angleterre, en 1888, avec sa femme. En 1895, elle a disparu. Klosowski l'a remplacée par une jeune femme dont il a pris le nom, Chapman, sous lequel il est devenu propriétaire d'une maison à Tottenham ; en 1897, il est à Hastings où il exerce comme barbier ; il s'est repris aussi d'une belle passion pour la médecine ; il a remplacé sa seconde femme par une troisième, Marie Spink. Un certain jour, il achète une once d'émétique tartare qui contient au moins 146 grains d'antimoine puis il déménage, devient cabaretier, et s'installe à la taverne du Prince de Galles, à Finsbury, tout près de Tottenham.

L'année suivante, Marie Spink meurt ; Chapman épouse au plus vite Bessie Taylor et passe du Prince de Galles à la taverne du Monument, dans le Bourg, un autre quartier de Londres. Bessie rejoint bientôt Marie dans un monde meilleur. Chapman s'empresse d'inviter Maud Marsh à prendre la place de la défunte. Un jour, il fait une déclaration à une autre femme qui lui rappelle qu'il est marié. Aussitôt Maud Marsh tombe malade, va à l'hôpital, se rétablit, retourne au Monument, retombe immédiatement malade et meurt. Des soupçons s'élèvent : on fait l'autopsie. Maud Marsh a été empoisonnée avec de l'antimoine. On exhume le corps de Bessie, puis de Marie : les deux cadavres sont aussi intacts que s'ils avaient été déposés dans la tombe la veille, signe caractéristique du même poison, dont les médecins retrouvent des quantités notables en analysant les viscères. On voit que rien ne manque à ce roman dont l'exactitude est soumise au jugement des assises.

LES ARTISTES BOHÈMES

Dans un atelier de Paris :

— Comment !... tu n'enverrais pas ta machine au Salon !... Génie, talent, pattes, tout y est !... Mais qu'est-ce qui te manque donc ?...

— Le cadre !...

CONFÉDÉRATION

Une votation populaire à l'horizon. — La *Berner Tagwacht* annonce que la demande de referendum concernant la loi pour la répression des excitations à l'indiscipline dans l'armée a réuni jusqu'à présent 46,000 signatures. Un premier stock de 31,000 signatures vient d'être déposé à la Chancellerie fédérale.

Le canton de Neuchâtel a fourni 5000 signatures ; Winterthour à lui seul 4000.

Le tunnel de l'Albula. — Les frais de construction de la ligne de l'Albula (61 km. de longueur, dont 16 de tunnels et 57 ponts) dépasseront vraisemblablement de 3 ½ millions les devis.

A Bâle. — Le Conseil d'Etat bâlois étudie le projet de créer au pénitencier, où la main-d'œuvre ne coûte rien, une imprimerie qui lui livrerait les formulaires qu'il emploie, à prix réduit.

En Valais. — Le district de Viège a été appelé, dimanche, à nommer un député au Grand Conseil pour remplacer M. le préfet Jodoc Burgener, décédé. C'est M. J.-B. Graven, ancien conseiller d'Etat, qui a été élu.

Dans l'industrie. — Le nombre des industries soumises à la loi fédérale sur les fabriques était, au 5 juin 1901, de 6080 ; le nombre de personnes employées dans ces fabriques s'élevait à cette époque à 242,534,

---

2 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

Lequel ?

PAR

M. AIGUEPERSE

Oui, le chemin était joli ! Un chemin creux, comme ceux de Jersey, bordé de hauts talus gazonnés, sur lesquels de vieux arbres au tronc moussu entremêlaient fraternellement et leurs racines et leurs rameaux .. Le soleil, brûlant à cette heure, ne pénétrait pas sous cette voûte de feuillage... Il y régnait une fraîcheur exquise, augmentée encore par le cours d'un petit ruisseau, qui accompagnait de son murmure les pépiements, les vocalises, les trilles, partant de toutes les branches. Dans l'air flottait un parfum grisant de thym, de mélilot, de menthe : encens sauvage de ce sanctuaire de verdure. . Et durant plusieurs kilomètres, le chemin courait ainsi, toujours sombre, toujours frais, toujours parfumé, jusqu'à ce que, devant une barrière rustique, il s'arrêtât brusquement.

Jean Calmeyn s'arrêta aussi, un sourire railleur aux lèvres.

— La même fin pour tous les rêves !... Vous croyez trouver un ami ?... L'heure vient où vous comprenez que cet ami spécule sur votre célébrité ou votre bourse... Une jeune fille affectueuse et simple ?... On découvre vite ce qui se cache sous ces plumes de colombe... Le bonheur dans la renommée, la fortune ?... On sent le vide en soi, et, autour de soi, un grouillement de gens plats et envieux... Un chemin idéal ?... Il conduit bêtement à une ferme quelconque... Eh bien ! soyons prosaïque, allons demander un bol de lait.

D'une main nerveuse, ayant poussé la barrière, il s'engagea résolument dans ce qui avait dû être autrefois une avenue seigneuriale, ainsi que l'indiquait une double rangée de beaux arbres centenaires ; mais l'avenue seigneuriale n'était plus, maintenant, qu'un simple sentier à travers une herbe épaisse, où folâtraient quelques jeunes agneaux, suivis, dans leurs ébats, par les grands yeux doux d'une petite vache trapue couchée à l'ombre d'un chêne... Ni berger, ni bergère, pas même le chien, gardien habituel du troupeau, ce qui fit penser à Jean Calmeyn que la ferme était proche, au tournant de l'avenue, sans doute.

A ce tournant, il poussa une exclamation de joyeuse surprise... Les ruines d'un vieux château s'élevaient là, fort imposantes encore et d'un pittoresque achevé. Sous une vraie débauche de feuillage et de fleurs, c'était un fouillis de pierres, de pans de murailles, avec leurs portes à ogives surmontées d'écussons, leurs fenêtres à barreaux de fer, d'escaliers à marches brisées, d'arceaux s'arrêtant brusquement dans le vide, de piliers énormes ne soutenant plus rien... Je me trompe : de frêles petits nids, à l'ombre d'un cerisier sauvage, y étaient suspendus : grappes de mousse, de paille ou de duvet, d'où partaient des battements d'ailes et des chants d'amour.

Jean Calmeyn, ravi, oubliait la fatigue, la soif, tout, pour se griser du charme très subtil qui s'échappait, à la fois, des ruines, des fleurs et des nids. Puis, comme en lui, le penseur dominait l'artiste, il murmura, se souvenant du calvaire breton :

— Anachronisme encore... Un château de mille ans, des fleurs et des oiseaux d'un jour ! Une jolie page à écrire !... Tiens, cette partie-là est mieux conservée.

La façade nord, en effet, gardait sa porte d'entrée, immense, massive, aux lourds battants rongés par la rouille, aux clous énormes formant des dessins bizarres sur le chêne noirci... Large ouverte à cette heure, elle laissait voir une vaste cour aux pavés disjoints, qu'envahissaient des ronces couvertes de leurs baies mûres, ainsi qu'une profusion de mauves aux teintes douces. Au-dessus de la porte, une terrasse gardait encore sa balustrade ajourée. Cette terrasse reliait deux grosses tours : l'une, absolument en ruines ; l'autre, debout, malgré quelques brèches, portant fièrement ses créneaux. Le long de la terrasse, sur les tours, c'était le même envahissement de plantes sauvages. Le lierre, la clématite, les liserons traçaient des arabesques parmi les balustres, couvraient d'un manteau riant les vieilles lézardes. Et, sous le soleil brûlant de cette journée d'août, il y avait une telle richesse de tons, des effets de lumière si heureux, que Jean Calmeyn se demandait quel pinceau, quelle palette pourraient rendre cette incroyable gamme de couleurs.

Appuyé au tronc d'un vieil arbre qui l'enveloppait d'une ombre épaisse, il s'était mis à prendre une esquisse rapide du château, quand une voix très jeune, au timbre d'une pureté exquise, vint frapper ses oreilles :

— Messire, disait la voix, ce m'est grande fierté de penser que vous allez combattre les infidèles aux côtés de notre bien-aimé roy ; mais ce m'est grande douleur que cette longue séparation... Sans doute, votre intendant est fidèle ; votre chapelain, pieux et dévoué ; Yseult, ma sœur de lait, bonne et charmante ; Jehan, mon page, très mutin ; mais ce n'est plus vous, mon cher seigneur.

Jean Calmeyn avait brusquemnt levée la tête. Devant l'étrange spectacle qui s'offrait à sa vue, il se frottait les yeux, pensant rêver.

Sur la terrasse, en plein soleil, se tenaient deux personnages : un homme et une femme.

Lui, couvert d'une cuirasse, casque en tête, visière baissée, lance au poing.

Elle, vêtue d'une robe de brocart d'un bleu ancien, parsemée de gros bouquets de roses, un bonnet de velours brun, brodé de perles, posé sur ses cheveux blonds qui retombaient en deux lourdes tresses... Les pierres branlantes de la terrasse servaient d'appui à l'une de ses mains ; de l'autre, elle tenait une écharpe blanche, qui frémissait à peine sous la douceur de la brise... Sa taille se révélait impartialement dans le corselet orné de bandelettes dorées qui l'enserrait... Quant au visage, il se montrait trop de profil pour que Jean Calmeyn pût voir autre chose que la fine petite oreille sortant du béguin de velours.

L'entretien continuait :

— En vain lirai-je mon livre d'heures, et filerai je le lin de vos vêtements, ni prière, ni travail n'enlèvera ma tristesse...

— Alors, il vaut mieux que je ne parte pas, si tu dois toujours souffrir ! interrompit la voix un peu étouffée du chevalier.

La châtelaine eut un geste impatient.

— Que tu es nigaud !

Et sur un ton très digne :

— Messire, combattre est votre loi, et souffrir est le nôtre... Nos yeux connaîtront les larmes, mais notre cœur sera vaillant. Or donc, n'oubliez pas qu'en icelui on attend de vos nouvelles.

— Pèlerins et Trouvères vous apporteront l'assurance de mon souvenir et de ma foi, ma douce amie ; n'aurai-je rien de vous en échange de cette promesse ?

— Cette écharpe, messire ! Je l'ai tissée de l'or le plus fin, du lin le plus blanc. En y brodant votre nom, moult tendresses ont murmuré mes lèvres. Prenez-la, mon seigneur très cher, elle vous portera bonheur.

Le chevalier, un genou en terre, reçut l'écharpe des mains de sa dame ; puis, de la même voix assourdie :

— Je jure de la garder toujours... Et maintenant qu'il me faut aller rejoindre mon écuyer Adhémar et mon cheval « Brise-fer », ne me laissez point partir sans échanger le baiser de l'adieu.

— Non ! Non ! Une chauve-souris a niché dans le casque l'an dernier, c'est dégoûtant !

— J'enlèverai le...

Un éclat de rire que Jean Calmeyn ne put réprimer interrompit la phrase... Le chevalier se leva d'un bond et disparut avec un bruit de ferraille. Quant à la châtelaine, elle tourna brusquement la tête.

L'écrivain aperçut alors un visage aussi bruni par le soleil que celui d'une gitane, visage d'adolescente, aux lignes encore pas accusées. Mais les yeux noirs, immenses, étaient superbes, et la bouche, toute petite, avait l'éclat d'une fleur de grenadier. En ce moment le regard brillait de colère, et comme Jean Calmeyn se levait en saluant, un geste impérieux sembla repousser l'hommage tandis que les lèvres pourpres s'ouvraient pour laisser passer un seul mot :

« Sortez ! »

« Sortez ! » est joli, pensa l'écrivain, fort amusé de l'aventure. Je préfère entrer, au contraire, pour voir de plus près la châtelaine de céans, et m'excuser auprès d'elle.

Très droite, très digne, la femme du chevalier attendait le départ de l'inconnu. Mais, quand elle comprit que, loin de partir, il se dirigeait vers la porte, après un instant d'indécision, perdant toute assurance, elle fit comme son époux, et disparut avec la rapidité de l'éclair.

(A suivre.)

dont 150,203 ouvriers et 92,331 ouvrières. Parmi ces dernières, il y a 24,000 femmes mariées.

Chevaux militaires. — Le Comité central de la Société suisse et allemande de protection des animaux adresse au Département militaire fédéral une requête le priant d'interdire la mode de couper la queue des chevaux de l'armée. La requête s'appuie sur un rapport de M. le professeur Zschokke, de l'Ecole vétérinaire de Zurich. La mode de couper la queue des chevaux à l'anglaise cause à ces animaux, surtout si elle est pratiquée par des opérateurs inexperts, une douleur très vive, et elle les prive d'une arme de défense nécessaire contre les mouches.

Gothard. — Les recettes du Gothard présentent en février dernier un excédent de 595,000 fr. contre 434,477 en février 1902. Du 1er janvier à fin février 1903, l'excédent est de 1,040,000 fr. contre 801,617 *pour la période correspondante de 1902.*

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Dévoré par un porc. — Une fermière de Rechem, près de Courtrai (Belgique), avait laissé seul à la maison son bébé, âgé de 7 mois

Par la porte de la cour, restée ouverte, un porc entra, renversa le berceau et se mit à dévorer l'enfant, la tête la première. Le pauvre petit n'eut pas le temps de pousser un cri, de sorte que la mère n'entendit rien, et, lorsqu'elle rentra, elle eut une syncope à la vue du terrible spectacle qui s'offrait à ses yeux.

Le porc avait dévoré la tête du bébé, et déjà la main gauche avait été entamée.

SUISSE

L'incendie de Rhœzuns. — Le sinistre de Rhœzuns prive de toit 22 familles, comptant 85 personnes.

Le dommage est évalué à 150,000 fr. L'assurance n'en couvre que la moitié.

L'affaire de la Gruobi-Alp. — On est toujours à la poursuite de Scheuber, le braconnier obwaldois qui assassina les gardes Dürrer sur la Gruobi-Alp. On aurait vu Scheuber à Montévidéo. D'autre part, le gouvernement d'Obwald a reçu avis qu'un Suisse de San-Francisco a vu quelqu'un qui connaît la retraite de Scheuber.

FRIBOURG

Echos électoraux. — On écrit de Morat au *Grütlianer :*

Jamais jusqu'ici les élections communales n'avaient été aussi agitées que le 8 mars. Il y a eu presque partout des remaniements dans les Conseils de Communes.

A Morat, on est allé aux urnes jusqu'au dernier homme. Les radicaux ont fait passer non sans peine leurs six candidats. M. Strüby n'entre dans le Conseil communal qu'à la faveur de la plus forte fraction. Peu s'en est fallu qu'il ne soit blackboulé. Or, on sait que M. Strüby est cause que le compagnon Steiner n'a pu accepter une candidature. Il a failli tomber lui-même dans la fosse qu'il avait préparée à autrui.

Si le parti ouvrier n'a qu'un élu, il le doit à un traître. Cet individu, qui faisait du zèle dans nos assemblées, n'a pas eu honte, au dernier moment, de travailler pour la liste indépendante (Hafner-Müllegg) et contre son parti.

A *Montilier, les trois candidats ouvriers ont* été élus au premier tour, tandis que des conseillers sortants aucun n'a été réélu. Il reste deux sièges à pourvoir.

A Meyriez, les ouvriers ont tenté de faire sauter le syndic. Il s'en est fallu de trois voix qu'ils y réussissent.

A Châtel, deux candidats ouvriers ont passé.

A Chiètres, trente candidats se sont disputé neuf sièges !

C.-B.-M. — On nous écrit de la Haute-Veveyse :

Les Communes de la Veveyse ont fourni de fortes *subventions pour le chemin de fer* électrique de Châtel-Bulle-Montbovon, décoré aujourd'hui du nom de Chemins de fer de la Gruyère. Elles attendent avec impatience de recueillir le fruit de leurs sacrifices.

Le tronçon veveysan est en exploitation depuis plusieurs mois, mais pour les marchandises seulement ; la haute autorité fédérale ayant mis son veto à l'admission des voyageurs sur la ligne.

Or, voici que l'on annonce officieusement, après la visite de M. Zemp à Bulle, l'ouverture à l'exploitation — en attendant la solution de la question de la gare de Bulle — du tronçon La Tour-Montbovon, *non encore* exploité. Et le tronçon Verrerie-Châtel ?

La décision prise en faveur des populations de la Haute-Gruyère nous donne le droit d'espérer que la Confédération se décidera à laisser exploiter par le Châtel-Palézieux le tronçon Verrerie-Châtel, qui est appelé à rendre de précieux services aux *Communes* veveysannes. N'a-t-on pas permis l'exploitation partielle à nos voisins de Vaud d'un tronçon de la ligne Lausanne-Moudon non achevée, de celui du Vevey-Chamby, du Montreux-Les Avants, etc. ?

Notariat. — Nous apprenons que M. Romain Chatton, de Romont, vient de passer brillamment ses examens pour l'obtention de la patente de notaire.

Après les scrutins

On nous écrit de Bulle :

Dans l'espace de huit jours, le peuple fribourgeois a fait usage à deux reprises de ses droits souverains : le 8 mars, pour nommer ses Conseils communaux et le 15 pour se prononcer sur le nouveau tarif douanier.

Bien qu'assez actives, ces deux consultations populaires se sont passées, en pays de Gruyère, avec le calme et la dignité qui conviennent à un peuple républicain. Il y a pourtant lieu de faire deux petites exceptions pour Bulle. Pendant la nuit du samedi au dimanche 8 mars, les listes des candidats conservateurs affichées d'office en ville, à côté de celles des autres partis, ont été lacérées et partout enlevées. En même temps, des ordures étaient répandues devant un établissement conservateur.

Nous ne voulons pas rendre nos adversaires politiques solidairement responsables de faits indignes d'un parti qui se respecte; nous sommes persuadés que leurs chefs auront été les premiers à désavouer de tels procédés. Ces exploits, qui révèlent peu de courage et surtout de médiocres instincts chez leurs auteurs, sont le fait d'un fier à bras, héros de salle d'auberge, surtout habile à sourire la bouche en cœur quand il s'agit d'endosser de la marchandise aux conservateurs.

Les Conseils communaux, sortis du bain populaire du 8 mars, seront donc assermentés le samedi 21 courant pour se constituer ensuite. Il y a bien eu quelques remaniements dans le personnel de ces modestes autorités. Bulle a, par exemple, donné congé à trois de ces anciens conseillers pour les remplacer par des forces plus jeunes.

Dans la plupart des Communes, les élections se sont faites d'après l'ancien système de la majorité absolue. La proportionnelle a pourtant fonctionné à Bulle, Charmey et Morlon; demandée à La Tour-de-Trême et à Pont-en-Ogoz, elle s'est résolue dans une liste d'entente.

Dans l'une ou l'autre Commune, à La Tour, par exemple, les citoyens, pour demander la représentation proportionnelle, s'étaient groupés en bourgeois et en non bourgeois. Il paraît qu'il y a déjà à La Tour des disciples du trio Hochstrasser-Fonjallaz-Bopp ! Deux ou trois Communes seulement n'ont pu composer leurs Conseils au premier tour de scrutin.

* * *

La loi sur les nouveaux tarifs douaniers a été votée en pays de Gruyère par 2660 citoyens et rejetée par 1021, ce qui fait un chiffre de 3681 votants. L'effectif total des électeurs inscrits dépassant 5000, c'est donc 1400 qui sont restés à la maison ; c'est une trop forte abstention.

Nous croyons que beaucoup de citoyens ne se sont pas encore rendu compte de l'importance des questions en jeu, malgré les efforts de la presse. Sollicités d'un côté par leur journal, qui les engageait à aller voter oui, impressionnés de l'autre par les flamboyantes proclamations des adversaires des tarifs, ils auront balancé entre les deux et ont fini par s'abstenir.

Session des Chambres fédérales

Conseil national. — *Présidence de M. Zschokke, président.*

Berne, 19 mars.

Ouverture de la séance à 8 ½ heures.

M. *Zschokke*, président, communique le résultat rectifié de la votation d'hier sur l'initiative Hochstrasser. La minorité est réduite de 16 à 15 voix, et les abstentions sont portées au chiffre de 16.

REVISION DE L'ARTICLE 32*bis*. — M. *Fonjallaz*, rapporteur de la majorité de la Commission.

Le projet de revision proposé par le Conseil fédéral et votre Commission a pour but de relever de deux à dix litres la limite au-dessus de laquelle, à teneur de l'art. 32*bis* de la Constitution, le débit des boissons fermentées ne peut être soumis par les cantons à aucune restriction ni réglementation. Le point de départ de cette revision remonte à une motion déposée en 1895 par M. Steiger, député saint-gallois, et par 17 autres députés au Conseil national. Avant même le dépôt de cette motion, le Grand Conseil du canton de Vaud avait décidé, en date du 5 mai 1895, de provoquer la revision de l'art 32*bis* en relevant à 15 litres la limite du commerce libre.

Il est à remarquer qu'il s'agit uniquement de rendre aux cantons une compétence qu'ils ont possédée jusqu'en 1885 et dont ils firent l'usage que bon semble. Ainsi le canton de Bâle-Ville sera libre, par exemple, de laisser subsister dans les conditions actuelles la vente du vin par les société de consommation.

En rendant aux cantons le droit de réglementer la vente au détail du vin et de la bière pour les quantités n'excédant pas dix litres, nous voulons leur permettre de combattre et de supprimer les criants abus qui se sont développés à l'abri de la disposition constitutionnelle à reviser. Il résulte en effet de l'enquête faite sur cet objet par les gouvernements cantonaux et de la brochure de M. Tschümi, inspecteur bernois des denrées alimentaires, que la liberté actuelle du commerce du vin et de la bière favorise l'alcoolisme d'une manière inquiétante. Grâce à cette dangereuse liberté, l'alcoolisme a plutôt augmenté en Suisse depuis l'introduction du monopole de l'alcool, qui devait le diminuer. Pour les détails, je me réfère au rapport que vous avez sous les yeux, me bornant à signaler le fait que, grâce aux débits de deux litres, l'intempérance pénètre dans la famille même de l'ouvrier. L'épicier lui vend le vin et la bière en même temps que les pâtes alimentaires ou les épices. Souvent cette consommation est dissimulée au chef de la famille.

En second lieu, la vente libre du vin et de la bière par quantités non inférieures à deux litres a pour effet de faire entrer dans la consommation populaire des boissons de qualité suspecte, souvent mal conservées et partant doublement nuisibles à la santé.

Sans doute, le mal ne se fait pas sentir partout également, mais les cantons qui en souffrent le moins devraient cependant, par solidarité, ne pas faire opposition à la réforme dont d'autres cantons ont un urgent besoin.

M. *Ming* (Unterwald-le-Haut), rapporteur allemand de la majorité de la Commission.

La disposition qu'il s'agit de reviser repose sur une erreur. On a cru combattre efficacement l'alcoolisme en développant la consommation des boissons dites hygiéniques (vin et bière) qui renferment également de l'alcool.

M. *Gschwind* (Bâle-Camp.), rapporteur de la minorité, propose de ne pas entrer en matière. Il ne croit pas à l'efficacité de la revision proposée. Il faut étendre le monopole de l'alcool à tous les spiritueux et s'attaquer aux 25,000 distillateurs qui échappent aujourd'hui à tout contrôle. La revision compliquerait inutilement la situation actuelle.

M. *Vigier* (Soleure) réfute M. Gschwind.

M. *Ruchet*, conseiller fédérale, dit que M. Gschwind a déplacé la question en la ramenant à la concurrence des aubergistes et des Sociétés de consommation. Le point de vue du Conseil fédéral est plus élevé ; la réforme qu'il vous recommande a pour but de remédier à ces inconvénients non par l'action des pintiers, mais par celle des gouvernements cantonaux et par des Sociétés d'utilité publique.

M. Ruchet expose ensuite les inconvénients qui motivent la réforme. Ils se résument dans l'accroissement excessif des quantités consommées et dans l'altération de la qualité des produits.

* * *

Conseil des Etats. — *Présidence de M. Hoffmann, président.*

Berne, 19 mars.

Ouverture, 9 h. 15.

COMMISSIONS. — Le bureau a désigné les Commissions suivantes :

Correction de la Guppenruns (Glaris) : MM. Kellersberger, de Chastonay, Furrer, Hohl, Müller.

Recours d'employer de chemins de fer au sujet de la taxe militaire : MM. Wirz, Berthoud, Calonder, Geel, Peterelli.

Recours Wenger : MM. Scherrer, Thélin, Winiger.

Recours Bœrlin : MM. Stutz, Battaglini, Bigler, Lusser et Wyrsch.

Recours en grâce : MM. Richard et Schumacher.

Demande d'indemnité Canetti : MM. Calonder, Meyer, Robert, de Torrenté, Zweifel.

Nouvel emprunt : MM. Usteri, von Arx, Isler, Lamann, Python, Reichlin, Simon.

Gestion : M. de Torrenté est remplacé par M. Cardinaux.

CONGÉ. — Sur la proposition du président, le Conseil des Etats décide de prendre un jour de congé lundi.

L'emprunt sera mis en discussion samedi.

INITIATIVE FONJALLAZ-HOCHSTRASSER. — Rapporteur, M. *Scherb* (Thurgovie) : Consultés sur l'opportunité de cette revision constitutionnelle, 17 gouvernements cantonaux se sont prononcés contre l'innovation, 5 pour. Il y a du chauvinisme dans la pensée qui a inspiré cette initiative. Les promoteurs comptent sur l'animosité des populations contre les étrangers. C'est une œuvre dangereuse que de soulever ces sentiments d'envie ; les étrangers contribuent à la prospérité économique du pays. Veut-on réveiller aussi l'antique antagonisme entre les villes et les campagnes ? Est-il nécessaire d'élargir ce fossé déjà trop profond ?

L'adoption de l'initiative aurait pour conséquence de réduire de 20 députés la représentation nationale. L'augmentation a profité à l'opposition aussi bien qu'à la majorité on a pu faire des concessions sans recourir au mécanisme compliqué de la proportionnelle. Après comme avant, la majorité actuelle conservera sa prépondérance ; l'initiative n'y changera rien.

Vaut-il la peine de bouleverser le système actuel de la représentation ? Il a bien fonctionné jusqu'à ce jour. Faut-il, pour une simple fantaisie doctrinaire, abandonner un *mode électoral* qui n'a donné lieu à aucun inconvénient ?

Sans aborder d'autres points de vue, l'orateur recommande la proposition de rejet de la Commission unanime.

M. *Richard* (Genève) constate que l'argumentation des défenseurs de l'initiative a été plutôt sentimentale. Elle s'est condensée dans ce cri de guerre : La Suisse aux Suisses ! M. Richard met en garde contre les suggestions du chauvinisme. Il examine la question constitutionnelle, ainsi que celle de la représentation des minorités et celle des étrangers. Il ne croit pas que les auteurs de l'initiative aient été guidés par une arrière-pensée politique et qu'ils voudraient voir réveiller l'antagonisme des classes. Il termine en exprimant l'espoir que le bon sens populaire écartera l'obstacle que l'initiative voudrait mettre au développement naturel de notre démocratie progressive.

M. *Peterelli* (Grisons) se prononce également contre l'initiative.

M. *Wyniger* (Lucerne) : Il est regrettable, sans doute, que l'antagonisme dont a parlé M. Richard existe, mais on ne le supprimera pas avec de simples regrets. Il faut, au contraire, lui enlever les aliments qui peuvent le nourrir. Un de ces aliments c'est l'inégalité que le mode électoral actuel crée aux dépens des campagnes.

L'initiative n'est pas autre chose que la déduction toute naturelle de l'article constitutionnel d'après lequel le Conseil national est composé des députés du peuple suisse. Cette idée est éminemment populaire, ce qui le prouve, ce sont les 10,000 signatures recueillies dans les campagnes lucernoises en peu de jours, sans aucune propagande.

L'initiative répond à une idée de justice et d'égalité. On pourrait d'ailleurs en atténuer les conséquences pour certains cantons en introduisant une disposition transitoire d'après laquelle le nouveau système ne sortirait ses effets qu'après le recensement de 1910. Toutefois, M. Winiger ne présente pas de proposition.

M. *Deucher*, président de la Confédération, constate que l'on ne pourrait pas obtenir assez tôt les résultats définitifs du prochain recensement pour les élections d'octobre 1911. La proposition de M. Wyniger n'est guère dans l'esprit de la Constitution.

M. Deucher combat ensuite la demande d'initiative comme il l'a fait la veille au Conseil national.

M. *Scherrer* (Bâle-Ville) répond à M. Wyniger.

La discussion est ensuite close, et la votation a lieu à l'appel nominal.

Se sont prononcés pour l'initiative 8 députés ; contre, 25. Il y a eu 3 abstentions, et 6 députés étaient absents.

DERNIER COURRIER

France

La Chambre adopte une motion de MM. Maujan, Rabier, Buisson et Gérault-Richard demandant l'affichage du discours du président du Conseil.

Elle renvoie ensuite à une Commission une proposition de M. Ernest Roche invitant le gouvernement à faire procéder dans un délai de six mois à la fermeture des établissements auxquels l'autorisation a été refusée, puis elle s'ajourne à lundi, et la séance est levée à 10 h.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Tanger, 19 mars.

Le bruit court avec persistance que le chérif d'Ouezzan a proclamé Sultan à Ouezzan Mouled Mohammed, frère du Sultan.

Londres, 19 mars.

Une dépêche de Vienne au Daily Chronicle dit que dans les milieux diplomatiques on prétend qu'une entrevue entre Edouard VII et le Président de la République française aura lieu soit à Nice, soit à Marseille, à l'occasion du voyage présidentiel.

Paris, 19 mars.

L'*Eclair* publie une dépêche de Rome assurant que le Pape a eu une légère rechute et que l'enrouement l'aurait repris. Il a cependant reçu mercredi l'archevêque de Lyon.

La Haye, 19 mars.

Un arrêté royal ordonne que les miliices de la classe de 1902 seront tenues sous les armes pour une durée illimitée.

Buenos-Ayres, 19 mars.

On mande de Montévidéo que les négociations de paix sont commencées. MM. Ramirez et Risso, émissaires du gouvernement actuel, sont partis pour proposer à M. Seruvia, l'instigateur de la révolution, les bases d'un arrangement. On assure que le gouvernement consent à nommer de nouveaux préfets dans les départements soulevés, d'accord avec la direction du parti nationaliste.

Berlin, 19 mars.

Mercredi soir, un grand banquet a eu lieu au Kaiserhof, à l'occasion du Congrès du Commerce allemand. Le ministre du Commerce, M. Mœller, y a prononcé un discours sur la situation économique de l'Empire. Il a déclaré que les gouvernements ont un besoin aussi grand que les autres intéressés de traités de commerce à la longue échéance. Mais la conclusion des traités n'est plus chose aussi facile qu'en 1902; il faut tenir compte du fait que les rapports économiques sont devenus beaucoup plus tendus depuis cette époque et dans le monde entier. Le ministre ne se prononce jamais pour des droits protecteurs élevés, parce qu'il sait que c'est sous le régime de la libre concurrence que le commerce et l'industrie prospèrent le mieux. Il tient la situation économique de l'Allemagne pour moins inquiétante que ne l'est celle d'autres pays. Le plus mauvais moment de la période de transition est passé, mais il faudra du temps jusqu'au rétablissement complet.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

BAROMÈTRE

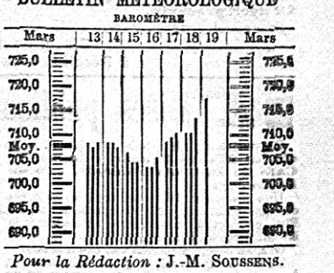

Pour la Rédaction : J.-M. SOUSSENS.

Madame veuve Simon Gougler-Bourqui et famille se font un devoir de remercier le Haut Conseil d'Etat, les employés de la Chancellerie, ainsi que les Sociétés et tous leurs amis et connaissances pour les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de la maladie et du décès de leur regretté époux et père

Monsieur Simon GOUGLER

huissier d'Etat

Poudre dentifrice Odol (Noureauté) comme complément de l'hygiène dentaire. Préparation idéale *que nous pouvons* hardiment recommander comme la meilleure poudre dentifrice connue à ce jour. Tout chirurgien-dentiste ou professionnel qui expérimente ce produit incomparable peut le constater. Deux parfums différents : à la rose (suave) à la menthe (énergique). 825

Boîte originale 1 fr. 50; boîte double brevetée à débit automatique et avec spatule spéciale. (Dose suffisante pour quatre mois à raison d'un emploi par jour), 2 fr. 50.

Laboratoires chimiques Lingner, Dresde.

POUR MAIGRIR

par le THÉ MEXICAIN (Voir l'article inséré plus loin).

Forman, sûr remède contre le rhume de cerveau

Comment maigrir sans nuire à la santé

Tout le monde sait que l'obésité altère la santé, détruit la beauté des formes et vieillit avant l'âge.

Pour paraître jeune à tout âge, pour garder longtemps son charme et son exquise séduction, la femme doit rester mince et conserver la beauté plastique.

Pour cela, si vous commencez à grossir, si le ventre, les hanches prennent des proportions exagérées, si la taille s'efface, si le corps devient volumineux, prenez le **Thé Mexicain** et vous maigrirez *sûrement.*

Deux à trois tasses par jour de ce bienfaisant thé, et en quelques semaines le ventre et les hanches diminueront, la taille deviendra fine et souple. Le double menton et les plis du corps s'effaceront, les rougeurs du visage disparaîtront. Les mouvements deviendront libres et vous aurez retrouvé la tournure et la grâce de la jeunesse.

Composé de plantes dépuratives et amaigrissantes, le *Thé Mexicain du Dr Jawas*, constitue un traitement tout à fait inoffensif, et une cure végétale qui élimine la graisse et équilibre sa formation.

La personne maigrit et reste toujours mince. Le sang est clarifié, ce qui rajeunit le teint.

Et telle personne grosse, à mouvements lourds, avec un ventre volumineux, des hanches fortement développées, le visage vieilli avec son double et triple menton, se voit complètement transformée grâce à ce merveilleux traitement végétal et amaigrissant qu'est le **Thé Mexicain du Dr Jawas.** En resserrant les tissus, le thé Mexicain donne fermeté aux chairs, ramène le cou, le ventre, les hanches à leur proportion normale et rend à la taille sa finesse. L'ensemble de la personne a retrouvé la grâce et l'élégance d'autrefois.

Prix de la boîte avec instruction : 5 fr. 35. Les six boîtes : 28 francs, franco de port, contre mandat-poste adressé à M. le Directr de la **Pharmacie Richelieu, 93, Rue de Richelieu, 93, Paris.**

Maux d'estomac
Maux d'intestins
Diarrhée
Anémie
Pâles couleurs

Contre le **Cacao à l'Avoine de Cassel Hausen**

est constamment ordonné par plus de 10,000 médecins, comme remède réconfortant, d'une efficacité remarquable et très digestif. Seul véritable en cartons bleus à 1 fr. 50, jamais au détail. 891

Bières renommées
du Cardinal
FRIBOURG

Dès maintenant, mise en perce des

BIÈRES DE PAQUES

907

INSTITUT AGRICOLE DE FRIBOURG

Ecole d'agriculture de Pérolles-Grangeneuve

Le semestre d'été commencera à **Grangeneuve le 14 avril.** Conditions très favorables d'admission. **S'inscrire avant le 10 avril prochain.**

Pour renseignements, s'adresser à la H1002F 832-428

Direction de l'Ecole,
à Pérolles ou à Grangeneuve.

Mises publiques

On vendra en mises publiques libres, le **lundi 6 avril prochain, dès les 9 heures du matin, au 1er étage du Café de la Croix Fédérale, rue de la Préfecture, à Fribourg :**

Une maison fraîchement réparée, d'un rez-de-chaussée, 2 étages et mansardes, soit le N° 260, rue de Morat, en face de la Visitation. Plus une grande boulangerie attenante à la dite maison, soit le N° 261, avec un bon four neuf.

Gaz, au besoin électricité, et eau à la cour.

La dite boulangerie, de grandes dimensions, peut se transformer, à peu de frais, pour atelier de serrurier ou marbrier ou pour n'importe quel genre de métier.

Pour voir les immeubles et conditions, s'adresser à **M. Sterroz, Eugène,** maçon, **au Varis, N° 17, Fribourg.** H1086F 902

Mises de fleuries et de fonds

Le lundi 23 mars, à 2 heures du jour, Edouard Théraulaz, à Léchelles, exposera en mises publiques, à l'Hôtel de la gare de Léchelles, les fleuries en foin et regain.

En outre, il sera exposé en vente les fonds, soit le domaine de 25 poses et les bâtiments avec place; eau intarissable; le tout bien situé, au centre du village, en bon état et de très bon rapport.

H1082F 885 449 **L'exposant.**

CAFÉ-RESTAURANT DES CHARMETTES

Samedi 21 mars, dès 1 h. après midi
Dimanche 22 et mercredi 25 mars, dès 10 h. du matin

GRAND MATCH AUX QUILLES

Organisé par le Club des Charmettes

PRIX EXPOSÉS : 500 FRANCS EN ESPÈCES
Premier prix : 100 fr.

H955F 793-407 *Le Comité.*

Grande teinturerie. Lavage chimique.

LA CHAUX-DE-FONDS

G. MORITZ

Maison de premier ordre
recommandée par ses installations des plus modernes

Noir pour deuil en 24 heures

DÉPOT POUR FRIBOURG H915C 906

chez **M. REY, chapelier, Rue de Lausanne, 7**

Fleurs et primeurs du Midi

DOMAINE D'AIGUEBELLE, LAVANDOU (Var)

Paniers variés depuis 10 fr., contre remboursement, à domicile. **Fleurs extra, artichauts, asperges, pois,** pour familles et pour magasins. H2407X 779

MISES D'IMMEUBLES

Mardi 14 avril prochain, dès 1 ½ heure après midi, il sera exposé en vente aux enchères publiques le **Café du Commerce,** à Romont, avec ses dépendances, comprenant trois logements, grange, écurie, jardin et place.

Les mises auront lieu au dit café.

Les conditions déposent en l'étude du soussigné.

H846F 712 **J. Chatton,** not.

4 registres pour 6 fr.

pour artisans et commerçants

GRAND LIVRE, arrangement pratique		**Fr. 2.50**
JOURNAL	» »	» **2.—**
LIVRE DE CAISSE	» »	» **1.50**
LIVRE DE FACTURES	»	» **1.80**

J'envoie les 4 livres (valant 7 fr. 80) pour **6 fr.** seulement.

A. Niederhæuser, fabricant de registres
GRANGES (Soleure) H245F 309

Maladies du bas-ventre

Maladies du bas-ventre, contagion, inflammations, affections de la vessie, affaiblissement et irritation des nerfs, etc. Traitement par correspondance sans un dérangement dans la profession. Point de conséquence fâcheuse pour l'organisme. Discrétion absolue. Adresse : » Policlinique privée, Glaris, Kirchstrasse 405, Glaris. »

A VENDRE

un **break,** à 6 places, avec toit mobile, et une voiture fermée pouvant se transformer en calèche.

Adresser les offres à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H1031F. 439

En 2-8 jours

les *goîtres* et toute *grosseur au cou* disparaissent : 1 flac. à **2 fr.** de mon *eau antigoîtreuse* suffit. Mon *huile pour les oreilles* guérit tout aussi rapidement *bourdonnements* et *dureté d'oreilles,* 1 flac **2 fr. S. FISCHER, méd. prat., à Grub** (Appenzell Rh.-E.).

A LOUER

pour le 25 juillet
à la villa Beau-Site
Schœnberg

UN BEL APPARTEMENT

de 4 pièces, plus 2 chambres, mansardes, cuisine, cave, buanderie, péristyle et jardin.

Vue magnifique

S'adresser à **J. FISCHER, père.** H668F 605

Place de confiance dans bonne maison, position d'avenir, est demandée par un jeune homme consciencieux, travailleur et de conduite irréprochable. Il connaît passablement l'allemand, un peu l'anglais et l'italien. A fait en son temps un bon apprentissage de commerce, est bien familiarisé avec la comptabilité et la correspondance et ne fait pas de service militaire. Caution sur demande et sérieuses références. — Prière d'écrire sous chiffres L1798X, à Haasenstein et Vogler, à Lausanne. 611

Caissier, comptable, correspondant, etc.

Jeune homme, 27 ans, exempt du service militaire, de toute moralité, sérieux et actif, connaissant à fond la comptabilité, ayant fait un apprentissage de 3 ans dans une importante maison de banque et ayant depuis dirigé succursale dans une autre branche, désire *changer sa position* et cherche à cet effet *place de confiance* dans *maison sérieuse.* Peut fournir caution. Parle et écrit passablement l'allemand, connaît un peu l'italien et l'anglais. *Références de tout premier ordre à disposition.* — Ecrire sous chiffres L1798X, à Haasenstein et Vogler, à Lausanne. 612

Café-Restaurant du Théâtre LUCERNE

Tenu par Mlle **Pauline Schaller**

Restauration à toute heure
Diners de Sociétés 85

A LOUER

pour le 25 juillet prochain, **le premier étage de la maison N° 22, sise rue Grimoux,** un appartement composé de six pièces, mansarde, buanderie, cave et galetas.

A LOUER, pour de suite, dans la même maison, un **grand magasin** avec deux arrière-magasins, dont l'un contient un four de confiseur. H891F 749

S'adresser à **Grand et Cie.**

Le meilleur DÉPURATIF du **SANG!**

Salsepareille Model

de la Pharmacie Centrale de Genève
Le meilleur et le plus agréable remède contre

Boutons, dartres

épaississement du sang, rougeurs, scrofules, démangeaisons, goutte, rhumatisme. H2256X

Envoi dans le monde entier

Des milliers de lettres et attestations reconnaissantes de tous les pays. — *Dans toutes les grandes pharmacies et dans la*

Pharm. Centrale, Model & Madlener
A GENÈVE

Dépôts : à Fribourg : *Pharmacie Thürler et Kœhler;* à Bulle : *P. Gavin, pharmacien* 734

Importante maison ayant déjà clientèle en Suisse, *demande agent sérieux,* pour la vente à la commission des vins de Bourgogne, Mâcon et Bordeaux. Inutile de se présenter sans de bonnes références. 711

Ecrire sous chiffres E2199X à Haasenstein et Vogler, Genève.

HERNIES La merveilleuse efficacité de la méthode de M. le curé de Bergholz (Hte Alsace), pour le soulagement et la guérison des hernieux, ressort de nombreux certificats, que l'inventeur reçoit de tous côtés; il l'adresse gratis et franco à toute personne qui lui en fera la demande. 92

Si vous toussez
N'ESSAYEZ PAS
autre chose que les
Bonbons des Vosges
aux bourgeons de sapins des Vosges
Goût agréable
Remède précieux contre rhumes toux catarrhes
En vente partout
Déposé

Seuls fabricants: BRUGGER et PASCHE fab. de confiserie, GENÈVE.

Important : Tout autre bonbon ne portant pas le mot «VOSGES» entre nos initiales B. et P. est une contrefaçon. H233X 187

UNE FOIS POUR TOUTES, *Rhumatismes, Maladies de Foie, d'Estomac, Intimes, Nerveuses, Chroniques, etc.* SONT ENFIN GUÉRIS. — Un Tube, GIRAUD, 9, Cours Berriat, Grenoble (Isère). 20 50

Les porteurs d'obligations de l'emprunt en 1er rang 4½% de la Brasserie Beauregard Fribourg et Montreux sont avisés que le prochain coupon au 1er avril 1903 est payable sur présentation des titres, ceux-ci devant être estampillés ensuite du changement de la raison sociale en Grande Brasserie et Beauregard Lausanne, Fribourg et Montreux.

H1049F 866 *Banque de l'Etat de Fribourg.*

PFAFF

à navette longue
à navette vibrante
à navette oscillante
à navette centrale

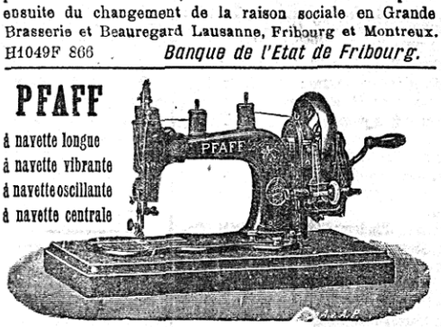

E. Wassmer, Fribourg

MAGASIN DE FERS H567F 721-368

STALDER Frères

FABRIQUE DE MACHINES

OBERBURG (Berne)

Herses à prairies

Brevet N° 3407

Système reconnu le plus pratique, de différentes grandeurs; ayant le plus grand nombre de dents, de la meilleure forme. Montage solide des dents et démontage facile. Sans combinaison compliquée de plusieurs parties.

Semoirs brevetés

pour toutes espèces de graines, pouvant se régler exactement; semailles régulières. 3 pousseurs faciles à sortir. Compteur exact. Fabrication très solide. Le caisson à semence, breveté, pouvant se renverser, offre de grands avantages. Le reste des graines peut être vidé de suite et le caisson nettoyé facilement.

Rouleaux pour champs et prés

de différentes largeurs, diamètre du cylindre 75 et 65 cm. Pour 1 et 2 chevaux. Les cylindres en tôle forte sont très résistants. Arbre de toute la largeur du cylindre. Siège, timon, frein et caisse à charge.

Machines agricoles de tous genres. Turbines. Moteurs

Demandez prospectus H616Y 498

Premiers prix partout : Paris, Porrentruy, Thoune

Pour les herses, s'adresser à M. R. Mettler fils, à Romont, dépositaire pour les districts de la Glâne et de la Gruyère.

F. L. Cailler's BLOK
le meilleur chocolat au lait
pour cuire
la portion 10 centimes

Emprunt à lots. Canton de Fribourg.

TIRAGE : 15 AVRIL

Gros lot : 60,000 fr.

Chaque lot sorti se remboursera à 17 fr. au minimum.

On peut obtenir ces lots au prix de 16 fr. net à
FRIBOURG : 911-31

Banque cantonale fribourgeoise.
Banque de l'Etat de Fribourg.
Banque populaire suisse.
Banque d'Epargne Eggis & Cie.
Joseph Biadi.
Léon Daler.
A. Nussbaumer & Cie.
Weck, Æby & Cie. H31300L

ORNEMENTS D'ÉGLISES

Vve Léon Philipona

FRIBOURG 131, RUE DES ÉPOUSES, 131 FRIBOURG

STATUES. CHEMINS DE CROIX. CRÈCHES.

Beau choix de bronzes en tous genres en magasin

(Candélabres, lustres, chandeliers, etc.)

VASES SACRÉS (Ostensoirs, calices, ciboires, etc.)

Envoi de photographies sur demande

CIERGES D'ÉGLISES ET D'ENTERREMENT

Barettes. Chapeaux. Ceintures. H2708F 81
Souchet. Encens. Mèches. Braise encens. Flambergers.
Broderies (dais, bannières, chapes, chasubles, etc.)
Franges. Galons. Garnitures d'autels, de rochets, d'autels, etc.

COMMERCE DE VINS EN GROS

Oswald Gex, Bulle

AVIS AU PUBLIC

J'ai l'avantage de porter à la connaissance de mes honorables clients les **importants achats d'excellents crûs** faits en octobre, novembre et décembre derniers :

Fendants et Amigne du Valais. Environ 30,000 litres encavés à Bulle.

Vins vaudois. Mises de la commune de Lausanne : Abbaye Mont-s.-Rolle, environ **40,000 lit.**

Propriété de MM. Chardon et Failletaz, Mont-s.-Rolle, environ **22,000 »**

La récolte de *M. Gustave Auberjaunois, à Tartegnin,* reconnue pour la meilleure de l'endroit, environ **28,000 »**

Mises de la commune de Vevey : *Vins de l'Hôpital,* avec un vase de choix, cave des Gonelles **33,300 »**

A Corseaux-s.-Vevey, chez divers vignerons, **plus de** **60,000 »**

Encore plus, récoltes de Vevey et environs pour un total de plus de **20,000 »**

Vins de la Gorges (propriété de M. Schenk, prof.) *Villeneuve, Yvorne*

Tous ces vins sont en vente par petites et grandes quantités, au gré du client, sur place ou rendus sans frais à domicile. Fûts de toutes grandeurs à disposition. — On peut déguster tous ces choix dans les caves du propriétaire.

Dans mes caves, à Bulle, plus de 80,000 litres vins vaudois, vieux et nouveaux, où l'on peut chaque jour les déguster.

Vins rouges français : 1900 et 1901, Beaujolais et Bourgogne de provenance directe

En vente : Plus de 6,000 bouteilles de la Gorges-Villeneuve au prix de **1 franc** la bouteille (verre perdu) par caisse de 20 bouteilles.

2000 bouteilles Chassagne (Bourgogne) 1898 à 1 fr. 25 la bouteille. 300

Excellents vins vaudois depuis 40 centimes le litre

Se recommande, **Oswald GEX.**

Pâturage à poulains de Bellechasse

La Direction des travaux publics avise les propriétaires de poulains qu'ils peuvent formuler auprès de l'Administration du domaine de Bellechasse leurs demandes d'estivage, jusqu'au **15 avril 1903.** Pour les poulains issus d'étalons approuvés par la Confédération, ces demandes devront être accompagnées des indications suivantes :

1. Année de naissance des poulains ou pouliches.
2. Nom de l'étalon dont est issu le poulain.
3. Certificat de saillie et de mise bas.

Chaque propriétaire inscrit recevra un formulaire contenant les prix et terme d'estivage, ainsi que les autres renseignements nécessaires.

Il sera également admis à l'estivage un certain nombre de génisses pie rouge.

Fribourg, le 10 mars 1903. H960F 804 413

Le directeur des travaux publics :
L. CARDINAUX.

VIN de VIAL

Au Quina,
Suc de viande et Phosphate de chaux
LE PLUS COMPLET & LE PLUS ÉNERGIQUE DES RECONSTITUANTS
pour combattre
ANÉMIE, CHLOROSE, PHTISIE, AFFAIBLISSEMENT GÉNÉRAL

Aliment indispensable dans les *convalescences* et tout état de *langueur* caractérisé par la perte de l'appétit et des forces

VIAL Pharmacien, ex-préparateur à l'école de Médecine et de Pharmacie
14, RUE VICTOR-HUGO — LYON

THÉ BURMANN

Marque déposée.

Préparé par J. Burmann pharmacien *Le Locle* Suisse.

De tous les Thés dépuratifs connus, le **Thé Burmann** surgatif, rafraîchissant, antigalireux, est le plus estimé, pour sa préparation soignée et ses qualités éminentes pour guérir les constipations, migraines, étourdissements, acretés du sang, jaunisse, hémorroïdes, etc.

La faveur, dont il jouit, a fait naître une foule d'imitations, exigez donc dans chaque pharmacie le véritable **THÉ BURMANN à 1 franc la boîte** n'échauffant pas l'estomac et n'irritant par les intestins, comme les pilules purgatives.

Un microscope perfectionné

grossissant 50, 150, 300 fois en diamètre est à vendre d'occasion. Conviendrait pour un institut.

Adresser les offres à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H1083F. 900

Ouvrier menuisier

est demandé tout de suite.

Adresser les offres sous H1084F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 901

BOULANGER

Un jeune ouvrier capable cherche remplacement à faire jusqu'au 15 avril.

S'adresser, sous H143E, à l'agence Haasenstein et Vogler, à Estavayer. 899

On demande une personne

pour lire et écrire.

Adresser les offres à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H1095F. 910

On cherche à louer

à Fribourg ou dans les environs immédiats de la ville, un

appartement meublé

pour la saison d'été, composé de 5 pièces et d'une cuisine.

Adresser les offres, avec prix, sous chiffres H1091F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 909

Modiste

Une bonne modiste trouverait à se placer, de suite, en ville.

Gage : 100 à 120 fr.

Adresser offres avec certificats à Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous H1091F. 908

Jeune fille catholique

munie de bons certificats, *cherche place,* pour le 1er avril, comme *fille de café* ou dans un *magasin.* S'occuperait éventuellement *du ménage.* Offres sous S910L à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

Madame Antoine Cantin demande

une cuisinière

S'adresser, **4, Grand'Fontaine, Fribourg.** 836

A VENDRE

une poussette à ressorts, presque neuve. Prix 25 fr.

Adresser les offres sous H1064F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 881

On demande, pour de suite,

UNE FILLE

sérieuse, sachant bien cuire et soigner un petit ménage. 877

S'adresser : **Place du Tilleul, 1,** au magasin d'étoffes.

JEUNE HOMME

17 ans, ayant fait de bonnes écoles, connaissant un peu l'allemand, cherche place dans un bureau ou commerce. Certificats à disposition.

Adresser les offres sous H1051F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 872

ON CHERCHE

jeune fille, dans maison catholique, pour aider dans le ménage. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. Petit gage. S'adresser à **Mme Strub-Rapp,** 10, Bruderholzstrasse, **Bâle.** 871

Apprentie

On désire placer comme apprentie-tailleuse une jeune fille de 18 ans, dans la ville de Fribourg. S'adresser à **M. Lucien Paul,** serrurier, **Estavayer.**

Jeune homme

robuste et recommandé, est demandé comme apprenti boulanger-pâtissier.

S'adresser à **F. Grandjean, Romont.** H871F 729